

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy

Séance du : 13 décembre 2021

Convocation du : 7 décembre 2021

Le deux mille vingt et un, le treize décembre 2021 à 17 heures 30, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à Veynes – salle des Arcades, sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, assisté de Madame Monique BARTHELEMY, secrétaire de séance.

Présents : Michel RICOU-CHARLES, Jacques FRANCOU, Alain BOYOUN, Jean ROUSSEAU, Michel VIDAL, Monique BARTHELEMY, Marie-Paule ROGOU, Laurent CELCE, Alain MANIVEL, Dominique TRUC, Georges LESBROS, Rémy FREY, Fabien GASCARD, Maurice CHAUTANT, Josette REVOUX, Jean-Marie GUEYRAUD, Jean-Pierre BRIOULLE, Olivier REGORD, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Christian AUBERT, Jean BANAL, Alain CAUSSE, Serge EYSSERIC, Gérald GRIFFIT, Bernadette SAUDEMONT,

Absents et excusés : Françoise PINET, Anne-Marie GROS, Christiane ACANFORA, Roger AQUINO, Robert PAUCHON, Roland AMADOR, Mallorie BOURGOGNE, Jean-François CONTOZ, Jean-Claude VALLIER, Françoise BELLANGER, Lamia CONTRUCCI, Claude DUBUT, Rajaa TOUSSAINT ;

Pouvoirs : Françoise PINET excusée a donné pouvoir à Alain BOYOUN ;
Christiane ACANFORA excusée a donné pouvoir à Rémy FREY ;
Roland AMADOR excusé a donné pouvoir à Fabien GASCARD ;
Jean-François CONTOZ excusé a donné pouvoir à Maurice CHAUTANT ;
Françoise BELLANGER excusée a donné pouvoir à Christian GILARDEAU-TRUFFINET ;
Lamia CONTRUCCI excusée a donné pouvoir à Gérald GRIFFIT ;
Claude DUBUT excusée a donné pouvoir à Gérald GRIFFIT ;

Anne-Marie GROS excusée a été remplacée par son suppléant Michel VIDAL ;

ORDRE DU JOUR : Décision modificative n°1 au Budget annexe Economique.

Cette délibération annule et remplace celle envoyée précédemment suite à une erreur matérielle. En effet, madame Mallorie BOURGOGNE, arrivée en cours de séance n'était pas présente lors de cette délibération ; il faut donc lire « nombre de votants 32 dont 7 pouvoirs » au lieu de « nombre de votants 33 dont 7 pouvoirs ».

Suite au rachat de la totalité des parts sociales soit 101 500 € déjà été versés par la Caisse d'Epargne à la Communauté de Communes et afin de pouvoir émettre le mandat correspondant à la capitalisation des parts sociales soit 1 500 € au chapitre 26 compte 266 ;

Suite à la fin du bail commercial de la scierie des Alpes et afin d'avoir les crédits suffisants au chapitre 16 compte 165 pour le mandat correspondant au remboursement de la caution de 594.64 € versée en 2016 ;

Un virement de crédits est proposé en section d'investissement, sens dépenses :

Opération « zones artisanales » 201701 article 2128 –	- 2 100 €
Article 266	+ 1 500 €
Article 165	+ 600 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le virement de crédits suivant :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-165-90 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2128-201701-90 : ZONES ARTISANALES	2 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-266-90 : Autres formes de participation	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 26 : Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	2 100,00 €	2 100,00 €	0,00 €	0,00 €

Nombre de membres en exercice : 37

Votants : 32 dont 7 pouvoirs

Pour : 31

Abstention : 1

Contre : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20211213-De144b_2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2021

Affichage : 17/12/2021

Pour le Président



Ainsi fait et délibéré à Veynes, les jour,
mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,

Michel RICOU-CHARLES